

2019_CT2_430

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'aménagement Concerté des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Concession d'Aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur à titre gratuit de l'ASA du canal de Peyrolles

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLÉ Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 17 Octobre 2019

05_1_12

■ Zone d'Aménagement Concerté des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur à titre gratuit de l'ASA du canal de Peyrolles

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La ZAC des Vergeras située sur la commune de Saint-Estève-Janson est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis septembre 2013 pour sa réalisation. Les travaux d'aménagement et de viabilisation du site sont terminés depuis le mois de septembre 2018 ; la commercialisation des lots a permis de donner plusieurs agréments d'acquéreurs à des entreprises.

Un délaissé de 4 744 m² situé au Sud de la ZAC, en bordure du canal d'arrosage géré par l'Association Syndicale Autorisée du canal de Peyrolles, n'est pas commercialisable pour des raisons d'accès et de topographie.

L'ASA est un groupement de propriétaires constitué en vue de permettre l'entretien du réseau et la distribution des eaux d'arrosage sur son périmètre syndical. La loi lui confère une fonction d'utilité publique, notamment pour la police des eaux et l'établissement de servitudes de passage, même sur les terrains privés.

Il est proposé de céder ce terrain à titre gratuit à l'ASA du canal de Peyrolles, ce qui leur permettra d'accéder au canal et ses abords sans contraintes de servitudes.

Afin d'autoriser cette cession, conformément au traité de concession, qui précise que « toutes les cessions, concessions d'usage, locations seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente », la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite le Conseil de Territoire du Pays d'Aix pour donner un avis favorable à cette cession.

Aussi, il s'agit aujourd'hui de valider l'agrément d'acquéreur en vue de céder à titre gratuit ce terrain non valorisable à l'ASA du canal de Peyrolles. Le Comité de Pilotage de la ZAC du 30 novembre 2018 s'est prononcé favorablement sur cette cession.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2000_A164 du Conseil communautaire de la CPA du 18 décembre 2000 déclarant d'intérêt communautaire le projet de ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson ;
- la délibération n°2005_A073 du Conseil Communautaire de la CPA du 25 mars 2005 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération n°2013_B406 du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013 confiant l'aménagement de la ZAC des Vergeras à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°2015_A210 du Conseil Communautaire de la CPA du 8 octobre 2015 approuvant le Programme des Equipements Publics et le dossier de réalisation de la ZAC ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le traité de concession de l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires notifié le 20 novembre 2013 et notamment son article 24 ;
- L'avis favorable du Comité de Pilotage de la ZAC du 30 novembre 2018 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 1^{er} octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Comité de Pilotage du 30 novembre 2018 a donné un avis favorable pour la cession à titre gratuit à l'ASA du canal de Peyrolles d'un terrain d'une surface de 4 744 m² situé sur la ZAC des Vergeras.

Délibère

Article 1 :

Est agréée comme acquéreur à titre gratuit d'un terrain d'une surface de 4 744 m² situé sur la ZAC des Vergeras, l'Association Syndicale Autorisée des Arrosants du canal de Peyrolles ou toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner,

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'aménagement Concerté des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Concession d'Aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur à titre gratuit de l'ASA du canal de Peyrolles

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **29 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_430-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019